



Bouillé-Loretz

Le bulletin intermediaire

Le bulletin Municipal intermediaire / Septembre 2015

n° 3



Editorial

Nous espérons que vous avez passé un agréable été et vous souhaitons une bonne rentrée.

L'équipe du bulletin municipal

.....

Mr le Maire peut vous recevoir à la Mairie sur RDV.

.....

Nous contacter

Courriel :
bulletin.bouille-loretz@orange.fr

Site web :
www.bouille-loretz.notremairie.fr

Service Communication :
06.09.22.84.18 - 06.88.31.05.52

Directeur de la publication :
Pierre Sauvêtre

Rédaction et Photographies :
Isabelle Menuault,
Nathalie Teston,
Nadège Vasseur,
Thibault Chatillon,
Les associations,
N.R.

Réalisation : **Thibault Chatillon**

Impression : **Imprimerie Thouarsaise**

Une bien chaude soirée d'été

Chaque année, la soirée « moules-frites » organisée par le comité des fêtes de Bouillé-Loretz, sous la présidence de Jérôme Mureau connaît un succès grandissant: plus de 800 personnes se sont attablées sur le terre-plein de la salle des fêtes ou sous les chapiteaux pour déguster quelque 400 kg de moules et autant de frites, préparées par les bénévoles du comité. Au grand regret du président, il a même fallu refuser des personnes qui ne s'étaient pas inscrites! Au total, c'est plus d'un millier de personnes qui ont assisté à cette chaude soirée d'été. Animation avec la Musique de Moncontour, retraite aux flambeaux avec les enfants, bal populaire avec orchestre, et toujours un excellent feu d'artifice offert par la commune, ont contribué au succès de cette soirée.

NR 18/07/2015

Si on sortait...

OCTOBRE

Samedi 3 Octobre

Loto Basket Salle des Fêtes 20 H

Samedi 24 Octobre

Soirée choucroute/entrecôte par le comité des fêtes
(contact : MF Landais 05-49-67-04-94)

Samedi 24 Octobre

Concours de belote Patronage Saint-Paul
à Bouillé Saint-Paul

Samedi 31 Octobre

Loto Pompiers Salle des Fêtes 20 H

NOVEMBRE

Samedi 7 Novembre

Vide Grenier APE Salle des Fêtes
(contact : 05-49-96-77-48)

Mercredi 11 Novembre

Messe du Souvenir à 10H à Massais
Rassemblement cour de la Mairie 11 H 30
défilé au monument aux morts puis vin
d'honneur salle Saint-Vincent

Samedi 14 Novembre

Diner Dansant Foot
Salle des Fêtes 20 H 30

Samedi 21 Novembre

Loto AFN Saint Martin de Sanzay 20 H

Samedi 28 Novembre

Loto FSE Salle des Fêtes 20 H

DECEMBRE

Samedi 5 Décembre

Loto Foot Salle des Fêtes 20 H

Samedi 12 Décembre à 13 H 30

Concours de belote Patronage Saint-Paul

Vendredi 18 Décembre

Fête de Noël de l'Ecole Primaire
20 H 30 - Salle des Fêtes

VOEUX DU MAIRE

Vendredi 8 janvier 2016 à 19 H salle de l'abote

A l'attention des nouveaux habitants

Vous arrivez dans notre commune, merci de venir vous présenter à la Mairie, nous vous remettons un livret d'accueil.

Site Internet officiel :

www.bouille-loretz.notremairie.com



Les travaux dans les écoles ont souvent lieu lorsque les élèves sont en congés afin de ne pas perturber le fonctionnement interne.



Le parquet d'une salle de classe du groupe Marcel Pagnol a ainsi été remplacé par un revêtement de sol. D'autres travaux d'entretien du patrimoine ont été effectués dans l'école, directement par les agents techniques municipaux.

Elections régionales les dimanches 6 et 13 décembre 2015

Ces élections sont les premières dans le cadre des régions redécoupées. Les conditions pour être élus aux régionales ne sont pas les mêmes que lors des départementales du mois de mars. Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales. Exceptionnellement, il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales en 2015 pour pouvoir voter aux régionales. Vous devez effectuer les démarches d'inscription avant la date limite du 30 septembre 2015.

Info Bulletin
Le prochain bulletin paraîtra dans la dernière quinzaine de janvier, merci de faire parvenir vos articles avant le 23 décembre 2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

2015-032 Commission « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'une commission « fêtes et cérémonie » qui sera composée comme suit :

M. Pierre SAUVETRE, Mme Isabelle MENUAULT, M. Thibault CHATILLON, Mme Nadège VASSEUR, Mme Nathalie TESTON, M. Fabrice MASSE, Mme Sylvie DEBARE, Mme Estelle BABIN. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** la création de cette commission, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2015-033 Décision modificative n°1 du budget primitif principal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une décision modificative du budget communal 2015. Cette décision modificative a pour but de prévoir une subvention d'équilibre de la Commune au budget « Lotissement les Bressaudières 2 ».

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
Cpte 60632 : - 10 000	Cpte 7411 : + 7 418
Cpte 61522 : - 5000	
Cpte 61523 : - 5000	
Cpte 61551 : - 2000	
Chap 022 : - 51 174	
Chap 023 : + 80 592	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
Cpte 27638 : + 40 296	Chap 021 : +80 592
	Cpte 276348 : - 40 296

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** cette décision modificative, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2015-034 Décision modificative n°2 du budget principal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une décision modificative du budget communal 2015. Cette décision modificative a pour but de payer le SDIS concernant la réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Par ailleurs, il est nécessaire aussi de prévoir en recettes, le montant de la subvention PROXIMA 2008-2013 qui nous a été allouée pour cette opération, à hauteur de 2 281.19 €.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Section d'investissement

Chapitres/Articles/désignations	Baisse de crédits	Hausse de crédits
R 13258		+ 2 281.19
D 2031		+ 2 281.19

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** cette décision modificative, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

2015-035 Décision modificative n°3 du budget principal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une décision modificative du budget communal 2015. Cette décision modificative a pour but de pouvoir acheter une plaque vibrante pour les terrains, d'une valeur de 1 800 €.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Section d'investissement

Chapitres/Articles/désignations	Baisse de crédits	Hausse de crédits
D 2188-400	- 1 800	
D 2188		+ 1 800

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** cette décision modificative, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

2015-036 Décision modificative n°4 du budget principal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une décision modificative du budget communal 2015. Cette décision modificative a pour but de pouvoir mandater 11 016.92€ afin d'amortir des fonds de concours. Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Chapitres/Articles/désignations	Baisse de crédits	Hausse de crédits
D 60 632	- 411	
D 6811 Chap 042		+ 411

Section d'investissement

Chapitres/Articles/désignations	Baisse de crédits	Hausse de crédits
R 2804172 Chap 040		+ 411
D 2188		+ 411

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** cette décision modificative, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

2015-037 Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération détaillant les subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes. Les montants seront ajustés, si besoin, en fin d'année, par mandat administratif, dans la limite de l'enveloppe votée.

Ces subventions d'équilibre sont prévues ainsi :

COMPTES D'IMPUTATION DE LA DEPENSE (BUDGET COMMUNE)	BUDGETS	MONTANTS (ET IMPUTATIONS)
657363	Locations commerciales	9 093€ (au 74748)
657363	Lotissement Les Bressaudières 1	33 219 € (au 74748)
657363	Lotissement Les Bressaudières 2	5 150 € (au 74748)
276348	Lotissement Les Bressaudières 2	40 296 € (au 168748)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** ces subventions d'équilibre, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

2015-038 Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents pour formation

Vu le décret N°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret 2001-654 du 19 juillet 2001, le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'état ;

Vu l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévus à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006, l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006 ; Il est proposé au Conseil municipal le remboursement des frais de déplacements pour une formation des agents.

La Commune prendra en charge les frais de déplacement pour une formation ci-dessous uniquement dans le cas où l'organisme de formation (CNFPT ou autre n'intervient pas) :

- les frais de transport du personnel autorisé à se déplacer (ordre de mission) :

° si l'agent utilise un véhicule individuel, les tarifs seront ceux applicables conformément à l'arrêté du 3 juillet 2006 prévoyant des taux applicables au km, en fonction

du nombre de chevaux du véhicule et de la distance effectuée.
° 0.20€ si l'agent utilise les transports en commun (dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis.
La distance est évaluée entre la résidence administrative et le lieu de stage via un site de calcul d'itinéraire grand public.

- les frais de repas : l'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée à 15.25€ par arrêté ministériel (3 juillet 2006). Le remboursement des frais de restauration n'interviendra que sur présentation de justificatifs de paiement.

- les frais d'hébergement : l'indemnité de nuitée est fixée à 60 € maximum (arrêté du 3 juillet 2006) dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis. La nuitée comprend le prix de la chambre et du petit-déjeuner.

- les frais de péage et de parking : ces dépenses seront remboursées sur production des justificatifs de paiement.

Le remboursement de l'ensemble des frais énumérés ci-dessus n'interviendra que sur présentation de l'attestation de présence à la formation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE le remboursement pour ces frais de déplacements, AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

2015-039 Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier l'ordre du jour afin d'y intégrer le sujet suivant : « Projet Collège préfigurateur-Ecole numérique ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: ACCEPTE que l'ordre du jour soit modifié, AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

2015-040 Projet Collège préfigurateur-Ecole numérique

Afin de pouvoir mettre en place le plan numérique pour l'Education qui permettrait l'instauration de tablettes numériques au sein de certaines classes de collège et de primaire, le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à adhérer à ce projet pour l'Ecole primaire Marcel Pagnol, et à élaborer un dossier de demande de subvention auprès de l'Académie de Poitiers à cet effet. Monsieur le Maire précise que ce projet ne pourra être mise en place au sein de l'Ecole primaire, si et seulement si, la Commune bénéficie de ladite subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE à ce que les démarches nécessaires soient effectuées afin d'adhérer à ce projet, AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2015-041 Questions diverses

Remerciements subventions : Basket-Ball de Bouillé-Loretz, Chambre des Métiers, Abbé METAIS, Echanges des Savoirs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une dizaine de tables a été achetée.

Xénopes lisses des marais : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des xénopes lisses sont présents dans le plan d'eau. Une convention a été signée avec la CCT. Les agents communaux les piègeront du lundi au vendredi matin.

Eoliennes : Monsieur le Maire propose de faire une réunion publique à propos de la construction d'un parc éolien sur la Commune. M. RAIMBAULT ainsi que M. MARTINEAU estiment qu'il serait plus judicieux que le Conseil municipal se prononce sur ce projet avant de mettre en place toute réunion publique. M. MERCERON énonce, par ailleurs, qu'il est nécessaire de connaître les retombées fiscales d'un tel projet avant de penser à le mettre en place. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la CCT sur ce sujet.

Vente d'huîtres : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une vente d'huîtres aura lieu tous les dimanches matin sur la Place de l'Eglise à partir du mois d'octobre.

Communes nouvelles : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les communes de Cersay, Massais et Bouillé-Saint-Paul réfléchissent actuellement sur la mise en place d'une commune nouvelle. Les élus s'interrogent alors sur l'avenir des services de proximité.

Rapport SPANC/Ordures ménagères/Assainissement : ce rapport a été transmis à chacun des membres du Conseil municipal.

Rapport mise en accessibilité ERP : Monsieur le Maire énonce aux conseillers qu'un rapport sur ce point se trouve en Mairie s'ils désirent le consulter. Les portes de la Salle des Fêtes sont aux normes. Il sera cependant nécessaire d'investir au niveau de la signalétique (places handicapées, etc.). Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'auto-école ferme ses portes. Mme MENUAULT demande ce qu'il en est du salon de coiffure. Monsieur le Maire répond que le fonds de commerce est actuellement en vente et que si les impayés de loyers ne sont pas régularisés, il sera nécessaire de se rapprocher du Trésorier de Thouars. Les murs de la boulangerie sont également en vente, ainsi que le fonds de commerce du bar-tabac.

SCOT/PLUI : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le comité de pilotage et les comités thématiques en lien avec la CCT sur ce projet se mettent en place. La première réunion aura lieu jeudi 25 juin pour le lancement de la programmation des réunions.

ETAT CIVIL 2015

Naissances :

TRIGANNE Margot le 29/01

SOUCHET Ayden le 13/02

ROBIN Hanaé le 18/04

GIANNONI Kyllian le 28/04

CAILLAUD Lina le 04/05

BLAIN Lucas le 06/05

MORIN BUZONIE Mila le 13/05

MOREAU Flockerzie le 06/06

RAPICAULT Maël le 18/06

CADY Alix le 16/08

Mariages :

RABIN Michel et GRELLARD Marinette le 04/04

CHABOISSEAU Tony et PERCHERON Johanna le 13/06

VIEN Jérôme et GUITTON Céline le 13/06

GAUDINOT Marcel et MILLASSEAU Sylvie le 20/06

JOSSO Patrice et JEAN Patricia le 29/08

Décès :

CLOCHARD Louis le 09/02

FAVREAU Hubert le 09/02

MOULON Corinne le 31/03

PINEAU épouse BONNET Odette le 06/05

DELMAS Claude le 13/05

CHALOPIN épouse COUTANT Lucette le 16/05

LIZE Philippe le 09/08

GODIN épouse VIOLLEAU Yvonne le 10/08

VIOLLEAU André le 25/08

LES SERVICES DE PROXIMITE

LE DOCTEUR SYLVIE SAINT-CHAMARAND

Medecine générale

20 rue Paul Cézanne

79290 Bouillé-Loretz

Tél : 05.49.67.07.46

LES SERVICES DE SOINS / LE CABINET INFIRMIER

Tél : 05.49.96.57.49

Du lundi au vendredi de 8h00 à 8h30

COMMERCE DE PROXIMITE

Boulangerie « Le Fournil de la place »

François CAILLAUD et Mme Claire CHARRIER

05-49-67-05-22

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi

de 7H à 13H et de 16H à 19H30, Le dimanche de 7H30 à 13H,

Jour de fermeture le mercredi

Epicierie VIVAL

Mme Martine LARCIER / 05.49.96.54.47

Ouverture du lundi au samedi de 8H30 à 12H30 et

de 15H30 à 19H30, Le dimanche de 9H à 12H30

Fermeture le soir à 19H à compter du lundi 26 octobre 2015

Bar Tabac « AU GOUT DU JOUR »

M et Mme FAZILLEAU Freddy / 05.49.67.05.51

Ouverture du mardi au vendredi de 7H30 à 14H et de 16H

à 20H, Le samedi de 8H30 à 20H - Le dimanche de 9H à

20H, Jour de fermeture le lundi

COMMERCES AMBULANTS

Une nouvelle boucherie-charcuterie dans la commune :



il s'agit de « La charcuterie à Papy », Tous les vendredi matin sur la place de l'Église. Alizée Paillat, âgée de 22 ans, vous propose des produits sur son étal, ceux-ci sont fabriqués par l'ancien apprenti du papy ! Un large choix de coffrets de 1 à 6 personnes. Possible de commander quelques jours avant sa côte de bœuf. « La charcuterie à Papy » : tél. 06.17.51.19.17 ou courriel alizee.paillat@live.fr



VENTE D'HUITRES

A compter du mois d'octobre 2015, chaque dimanche matin vente d'huitres sur la place de l'Église.

RESTAURATION RAPIDE FISH AND CHIPS

Plats à emporter ou à manger sur place (menus adultes et menus enfants)

Stationnement devant le bar « Au goût du jour » le vendredi de 18H30 à 21H00

Prochains passages :

vendredi 9 octobre,

6 novembre et 4 décembre

Contact : 06-04-14-23-94 ou sales@reelfishandchips.net

06.78.65.14.95



Tous les lundis Place des Tilleuls de 17h à 21h à Bouillé Loretz

Pizzas à emporter
cuites au feu de bois

Ecole Marcel Pagnol

159 rue Jules Ferry - 79290 Bouillé Loretz
Tél : 05.49.67.05.38 - 09.66.42.56.49

Calendrier scolaire 2015/2016



Rentrée scolaire

Mardi 1er septembre

Vacances de la Toussaint

Du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre

Vacances de Noël

Du samedi 19 décembre au dimanche 3 janvier

Vacances d'hiver

Du samedi 13 février au dimanche 28 février

Vacances de printemps

Du samedi 9 avril au dimanche 24 avril

Vacances d'été

Fin des cours le mardi 5 juillet

Jours fériés

Mercredi 11 novembre 2015 (Armistice)

Lundi 28 mars 2016 (Pâques)

Jeudi 5 mai (Ascension)

Vendredi 6 mai (Pont d'Ascension)

Lundi 16 mai (Pentecôte)

Répartition scolaire 2015/2016



Fonction de directrice : Nathalie Bertaud (déchargée le mardi pour rendez-vous)

TPS /PS: Nathalie Bertaud (Pierre Troubat le mardi)

PS – MS : Aline Déchereux

GS – CE1 : Christelle Talon

CP : Alexandra Launay

CE2 – CM1 : Candy Couto

CM1 – CM2 : Pascaline Auzuret

Remplaçant : Christophe Métais

Maître (Plus De Maîtres Que De Classes): Alexandre Chevalier

Maître E : Claude Millet.

Horaires de l'école :

Matin : accueil de 8h50 à 9h, classe de 9h à 12h (y compris le mercredi matin)

Après-midi : accueil de 13h20 à 13h30, classe de 13h30 à 16h

APC : Aide pédagogique complémentaire (soutien enseignants) : de 8h20 à 8h50

TAPS : Temps d'activités péri-scolaires (mairie) : de 15h à 16h15 le vendredi

Garderie : matin de 7h30 à 8h50 soir de 16h à 18h30

Afin de pouvoir assurer les sorties régulières de l'année, nous cherchons des accompagnateurs pour les sorties :

Piscine (de 10h à 10h50) :

CE/CM du 13/01/2016 au 9/03 le mercredi matin

GS/CP/CE1: du 14/01 au 10/03 le jeudi matin



Gymnastique (de 10h à 10h50) :

CP du 8/09 au 3/11 le mardi

GS/CE1 du 18/11 au 6/01 le mercredi

Jeux d'opposition (de 10h à 10h50) :

CM1/CM2 du 8/09 au 3 /11 le mardi

CE2/CM1 du 18/11 au 6/01 le mercredi

Bibliothèque :

TPS/PS : lundi matin de 9h30 à 10h15

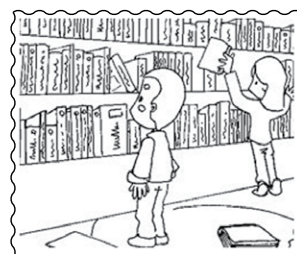
PS/MS : lundi matin de 10h45 à 12h

GS/CE1 : mardi matin de 10h45 à 11h20

CP : mardi matin de 11h20 à 12h

CE2/CM1 : non choisi

CM1/CM2 : non choisi





Le collège Molière joue un coup d'avance



Catherine Beuzit, principale, et son équipe pédagogique ont été choisies pour tester la réforme du collège.

Dès cette rentrée, l'établissement de Bouillé-Loretz, dans l'Argentonnois, sera pilote de la mise en place de la réforme du collège dans le département.

Nous allons vivre une véritable révolution, confie Catherine Beuzit, principale du collège Molière de Bouillé-Loretz. Mais, qu'est-ce qui justifie ce langage emphatique dans la bouche d'une dame habituellement plutôt réservée? Son établissement est le seul en Deux-Sèvres à avoir été choisi pour mettre en place les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Dans la réforme de l'enseignement au collège, applicable à la rentrée de 2017, les EPI succèdent aux itinéraires de découverte (IDD). Ils vont concerner le cycle 4 (de la cinquième à la troisième). On peut les comparer aux travaux personnels encadrés (TPE) des classes de première du lycée.

L'opinion est partagée. Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, justifie sa réforme par des constats: le collège est « le maillon faible » du système scolaire, « inégalitaire », « suscitant l'ennui », il « aggrave la difficulté scolaire, particulièrement dans les disciplines fondamentales ».

L'arbre qui ne doit pas cacher la forêt
Le premier effet au collège Molière, c'est la refonte de l'emploi du temps. « Nous allons avoir des cours avec co-intervention des enseignants en cinquième ». Bouleversement, peut-être, pour certains de travailler ainsi, mais presque routine pour l'équipe pédagogique qui pratique depuis fort longtemps « le travail interdisciplinaire en petits groupes pour les élèves ».

Vingt-trois reçus au brevet des collèges cette année, 9 élèves avec la mention « bien » et 2 « très bien », mais 9 ont échoué. « Pour être en réussite, l'élève doit avoir la maîtrise du français. » Catherine Beuzit martèle «, le français on ne le fait pas qu'en cours de français » déplorant au passage la montée constatée de l'illettrisme dans le Thouarsais. « Je voudrais dire aussi que l'on maintient l'enseignement du latin ». La mise en place de la réforme à Molière sera très suivie par les autres collèges « qui pourront s'appuyer sur nos expériences ». Le choix du petit collège bouillavin par les



services du rectorat apparaît comme « très valorisant, positif pour l'équipe pédagogique ». Une expérience enrichissante comme l'a été le travail autour de la lecture (projet Bouilles de lecteurs, NR du 9 juin) reconnu et salué par la hiérarchie. Pour Eric Barjolle, inspecteur pédagogique régional de français, « c'est une belle aventure. Elle donne une image positive du territoire ». Il devait aussi révéler que le projet serait repris au niveau du lycée Jean-Moulin de Thouars, avec la participation d'un autre collège. Molière serait donc l'exemple à suivre.

Etablissement REP

Molière et son réseau de cinq écoles bénéficient des moyens accordés aux établissements référencés « éducation prioritaire ». Au cours de cette année, tous les élèves de cinquième et leurs enseignants, dans toutes les matières, vont recevoir une tablette. Les locaux disposeront de la wifi. Un travail similaire a été mené dans les écoles avec le soutien des communes. On parle aujourd'hui de « collège, d'écoles... connectés » (premier dans le département).

en savoir plus

À la rentrée, les collégiens auront une première surprise, l'abandon de ce redoutable « klaxon » pour un son plus mélodieux qui les appellera dorénavant à rejoindre leurs salles. Et comme une bonne surprise ne vient jamais seule, les quatrièmes vont apprécier les effectifs de leurs trois classes alors qu'ils étaient regroupés dans deux l'an passé. Viendront ensuite une nouvelle chaudière, une isolation par l'extérieur avec de belles couleurs au printemps... le Département aussi, investit dans le collège.

NR 31/08/2015

COMITÉ DES FÊTES

Chers amis,
Nous nous permettons de vous rappeler une date importante pour l'année 2015 :

24 Octobre 2015

Soirée Choucroute/Entrecôte

Nous espérons que vous serez nombreux à venir partager avec nous cette soirée.

Vous pouvez contacter le président **Jérôme Mureau** au **0549677769 - 0607778179**

1... 2... 3... compostez !

La communauté de communes du Thouarsais encourage, cette année encore, le compostage des résidus de cuisine et de jardin. Effectivement, il reste encore plus de 50 kg par personne (par an) de déchets compostables dans les poubelles qui peuvent être valorisés et servir d'engrais dans les jardins et potagers. Dans cet objectif, il est proposé aux habitants du territoire de la communauté de communes des composteurs en bois à des tarifs préférentiels, disponibles au centre Prométhée à Thouars. Deux modèles sont disponibles, adaptés à la taille du jardin et au nombre de personnes au foyer. Les plus petits composteurs, d'une capacité de 300 litres, sont au prix de 16€, et les plus grands, pouvant contenir 600 litres, sont vendus 18€. Ils sont fournis avec un « bioseau » (petit seau permettant le stockage des déchets de cuisine), ainsi qu'une brochure présentant les principes du compostage et les bonnes pratiques afin de réussir son compost. Pour pouvoir en bénéficier, il suffit de se rendre au centre Prométhée (21, avenue Victor-Hugo), muni d'un moyen de paiement (chèque ou espèces), ainsi qu'un justificatif de domicile. Le composteur sera remis sur place, en kit, prêt à être monté. A savoir qu'il est aussi possible de fabriquer soi-même son composteur ou tout simplement composter en tas dans le fond du jardin.

Contact : service déchets de la Communauté de Communes du Thouarsais au 05.49.66.68.68.

**Rencontres
tous les jeudis
"J'y vais !"
de 10 H à 18 H**

ECHANGES DES SAVOIRS
Cour des associations
60, Rue Saint Vincent
79290 BOUILLE-LORETZ
05.49.66.44.72

SERVICE AIDE A DOMICILE

Mme Lahaye Line
au 05 49 96 62 42.

Si vous souhaitez bénéficier
du portage de repas à domicile
vous devez contacter le pôle
de St Varent au 05 49 67 65 32



RESEAU DES DEUX-SEVRES CONSEIL GENERAL

Vous avez besoin d'un transport
sur Thouars ?
Ligne RDS N°31
Toute l'année du lundi au vendredi
(hors jours fériés)
Départ de Bouillé-Loretz Atribus
à 14H05 retour à 18H30
Réservation (obligatoire) et
renseignements : 05-49-67-04-61
Tarif 2€ le trajet

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES RENTREE 2015 COLLEGES ET LYCEES

S'adresser au guichet unique
sportif, service éducation
jeunesse, au pôle sportif, à
Sainte Verge.
05.49.67.29.60

PORTES OUVERTES EMPLOI

Contact : 05-49-66-76-70
www.poe.fr
<https://www.facebook.com/poe79>

SOCIAL

Le 114 pour les sourds et muets
Renseignements sur
www.urgence114.fr

Déchetterie :
La Croix Gobillon à Cersay
Mardi : 8 h 45 - 12 h 15 /
13 h 45 - 18 h 30
Jeudi : 8 h 45 - 12 h 15 /
13 h 45 - 18 h 30
Samedi : 8 h 45 - 12 h 15



C'est toujours Anthony GENET qui sera l'entraîneur principal des seniors pour la 5ème année consécutive, il sera assisté de Sébastien PAJOT pour la 1ère réserve et de Yannick NEAU pour la 2ème réserve. Nous avons recruté quelques joueurs et le club a inscrit une 4ème équipe senior, l'effectif est un peu juste pour cette 4ème équipe, si vous avez envie de jouer au football à ST CERBOUILLE, n'hésitez pas et contactez Yannick RAIMBAULT au 05.49.67.01.56 pour demander votre licence. La saison est juste commencée, les résultats sont satisfaisants mais nous n'en sommes qu'au début, prenons les matchs les uns après les autres avec un souhait tout de même pour notre 1ère réserve qui évolue en 4ème division départementale, c'est de la voir jouer les premiers rôles pour espérer pourquoi pas une montée en fin de saison ce qui réduirait l'écart entre l'équipe fanion et cette équipe.

Matthieu TOCREAU est le responsable de l'école de foot de ST CERBOUILLE, il interviendra également en école primaire à

Bouillé Loretz et à Cersay pour les TAPS et pour l'accompagnement éducatif comme depuis plusieurs années, il sera présent avec les éducateurs de la Communauté de Communes du Thouarsais le lundi soir de 16h30 à 18h00 à la salle omnisport pour la découverte des sports.

Nouveau projet, cela fait plusieurs mois que le club travaille sur ce nouveau projet, la construction d'un club house à côté des nouveaux vestiaires au stade de Cersay, avec une grande particularité, le club va acheter les matériaux et ce sont les bénévoles du club qui construiront le club house.

Le Samedi 28 Août 2015, le club, en présence de Pierre SAUVETRE, maire de Bouillé Loretz et de Luc Jean DUGAS, maire de Cersay, a remis aux éducateurs des récompenses (équipements de footballeur et bons d'achat) pour les remercier de leur implication, les mercredis après-midi et vendredis soirs.

Vous avez 5 ans ou plus, vous êtes un garçon ou une fille et vous souhaitez jouer au football, n'hésitez pas à appeler : Yannick RAIMBAULT au 05.49.67.01.56



BASKET BALL DE BOUILLE LORETZ

La saison 2015-2016 démarre pour le club de Basket de Bouillé Loretz. Le club garde sa dynamique avec une porte ouverte dès septembre et la programmation d'activités tout au long de l'année (Loto, Prefou, Cholet basket,...) !

Le club organise un LOTO le 03 Octobre 2015 à la salle des fêtes de Bouillé Loretz à 20h00. Ouverture des portes à 18h30. (2.200 euros de lots)

Mercredi à 18h30 pour les Loisirs avec Landry PAILLAUD

Vendredi à 17h15 pour les U9 avec Sarah MESLIER et Landry PAILLAUD

Vendredi à 19h pour les Seniors Féminines avec Landry PAILLAUD

Les matchs à domicile auront lieu le samedi après midi. Nous comptons sur vous pour venir encourager nos équipes.

LES EQUIPES :

Le club compte 4 équipes à son actif :
Des Loisirs



Des seniors engagés en championnat départemental

Des U13 également en championnat

Et des U9 Et école de basket

LE BUREAU

Président : Bruno MESLIER

Secrétaire : Sarah GROLLEAU

Trésorier : Mickael MESLIER

Membres : Laurent LEMOINE, Fabienne BARON, Clémence BOURASSEAU, Anne Laure PALLUAULT, Dominique MESLIER, Patrick TESTON, et Landry PAILLAUD.

Si vous voulez rejoindre le club n'hésitez pas à contacter :

Bruno MESLIER 06-21-31-14-33

ou **Sarah GROLLEAU 06-32-46-94-02**

(basket.bouille.loretz@gmail.com) !



Pour déguster le traditionnel méchoui, les AFN de Bouillé-Loretz répondent toujours « présent! », seuls quelques évènements inévitables pouvant les empêcher de se réunir avec famille et amis. Plus de mouton depuis quelques années déjà, bien que le terme de « méchoui » reste de rigueur, mais de beaux jambons que Daniel Coutant sait faire tourner sur son indescriptible baignoire-tourne-broche. Après le repas, la belote a permis d'attendre l'apéro du soir dans la joie et la bonne humeur. Avec l'espoir du prochain rendez-vous...



Apéro maison, soupine, méchoui, belote puis soupe à l'oignon le soir ont marqué cette journée ensoleillée.

Nos prochains Rendez-vous

Mercredi 11 novembre : cérémonie de l'armistice 1918.

Jeudi 3 décembre : pot-au-feu salle Saint-Vincent.

Samedi 5 décembre : journée souvenir à Saint-Léger-de-Montbrun.

NR 15/07/2015

Infos de la CCT - Magazine Reflets n°49

OPÉRATION « REFUS DE COLLECTE DU VERRE »

Parce que le verre contenu dans les poubelles d'ordures ménagères est dangereux pour les agents de collecte (risque de blessure), parce que le verre est un matériau qui se recycle et qui coûte cher à l'enfouissement et parce que le verre met des milliers d'années à se dégrader alors qu'il est recyclable à 100% et à l'infini, le service déchets ménagers lance l'opération « Refus de collecte » dès la rentrée Septembre 2015. Tout sac poubelle d'ordures ménagères qui contiendra du verre ne sera pas pris en charge par le service de collecte des déchets. Un autocollant « refus de collecte » sera apposé sur le bac ou la poubelle et l'habitant concerné sera invité à y retirer le verre avant la prochaine collecte. Tout sac poubelle ayant été collecté malgré la présence de verre sera géolocalisé et un contrôle de terrain sera ensuite effectué lors des collectes suivantes. Ainsi, le but est d'augmenter les performances de tri du verre.

LES CHIFFRES CLES

38 kg : Poids de verre trié par habitant en 2014 sur le territoire de la CCT
29€ : Gain pour la collectivité pour 1 tonne de verre trié (prix de rachat du matériau + soutien éco-organisme)
127€ : Coût pour la collectivité pour 1 tonne de verre non triée (verre jeté à la poubelle)
1638 m3 : Quantité d'eau qui a pu être économisée grâce au recyclage du verre sur le territoire en 2014

LA FUTURE PISCINE A DESORMAIS UN NOM ! « LES BASSINS DU THOUET » : LE CHANTIER AVANCE BIEN

La partie « gros oeuvre » de la construction du pôle aquatique « Les Bassins du Thouet » arrive bientôt à son terme puisque le chantier avance de manière continue en phase avec le planning prévisionnel.

La grue installée en novembre 2014 va être démontée fin juin pour laisser place à la mise en oeuvre de la charpente et de la couverture du bâtiment.

Après les entreprises Gonord et Rambault pour le terrassement, la charpente va être installée par l'entreprise Charpente Thouarsaise.

Il faut noter que l'ensemble du bâtiment devrait être « hors d'eau et hors d'air » à la fin du mois de septembre avec la pose de l'ensemble des menuiseries extérieures. Il s'en suivra alors au mois d'octobre le début du second oeuvre, à savoir les corps d'état qui travailleront à l'intérieur du bâtiment.

A vos agendas !

Des visites au public vont être organisées au mois de septembre dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre et les samedis matins 17 octobre et 28 novembre 2015.

Renseignements : 05 49 67 29 60

Suivez les BASSINS DU THOUET sur www.projets-thouarsais.fr

CLUB DES AINES

Le Club se réunit chaque jeudi salle de l'albote de 14H30 à 18H30 (heure d'été) à compter du 1er novembre c'est l'heure d'hiver qui est appliquée : de 14H à 18H.

L'Assemblée générale aura lieu le jeudi 26 novembre salle de l'albote (rapport moral et financier et renouvellement du bureau).

Le Club a 40 ans cette année, les responsables préparent activement cette journée fixée le mardi 29 septembre à la salle des fêtes de bouillé-Loretz.

Contact :

Mme Yolande LEROY

Présidente : 05-49-67-05-69

L'ORGUE DES MARCHES DE L'ANJOU

L'association de l'Orgue des Marches de l'Anjou va reprendre ses activités comme chaque année. Pour les adhérents de l'association, la classe d'orgue du conservatoire de Thouars est délocalisée à Bouillé Loretz afin de pouvoir faire parler les instruments de nos communes. La formation musicale et les cours d'instrument reprennent le vendredi 11 septembre. Il reste encore quelques places disponibles. Pour tout renseignement ou inscription contacter le président de l'association au **06.70.17.34.84** ou directement le professeur au **07.80.00.52.95**.

Le conservatoire de Thouars, dans ses nouveaux locaux de l'hôtel Tyndo vient de s'équiper d'un orgue. Son inauguration aura lieu le samedi 19 septembre et un concert sera donné le dimanche 20 septembre. N'hésitez pas à venir découvrir ce bel instrument.

Bibliothèque Bouillé-Loretz
Terre de Lecture

> mercredi 14 octobre
**SPECTACLE EN LANGUE
DES SIGNES**

18h | Les musiciens de la
ville de Brême, par la Cie des
Compagnons de Pierre Ménard



Avec leurs contes
dits-du-bout-des-doigts,
les deux lecteurs, derrière des
pupitres, prêtent leur voix à
une comédienne, qui s'exprime
dans cette langue corporelle
« étrangère » et fascinante
qu'est la langue des signes.
La rencontre de deux langues,
dans une parfaite synchronisation,
pour aboutir à une
forme burlesque peuplée de
personnages tout droit sortis
d'un Tex Avery.

Renseignements / réservations
05 49 67 14 49

**REPONSES DEVINETTES
BULLETIN N°97**

Quelle est la ville française qui
a le plus de poids ?
LOURDES

Quelle est la plante sur
laquelle on reste le plus
longtemps quand on
se consacre à la botanique ?
LA PLANTE DES PIEDS

Pendant que l'une s'habille,
l'autre se déshabille,
de qui s'agit-il ?
UNE AIGUILLE A TRICOTER

Je mange pour vivre mais je
bois pour mourir, qui suis je ?
LE FEU

On le mange, sauf quand on
le porte. Qu'est-ce ?
UN TOAST

Plus on en mange, plus on en
prend. Quest-ce ?
DE LA BRIOCHE



Maison pour tous, cela évoque
un lieu où des personnes se
rassemblent, nous sommes 104
adhérents.

Nous rassemblons 6 activités :
centre de loisirs, club photo, gym
et marche nordique, cartonnage,
danse modern 'jazz, et le foyer des jeunes.

Des activités qui pourraient être en association,
chacune isolée, mais nous avons fait le choix de vivre
ensemble et de mettre en commun nos énergies.

Chaque activité est gérée par une personne
responsable et elle devient membre du
conseil d'administration. Le bureau de la MPT
est élu chaque année, c'est ainsi que notre
nouvelle vice présidente : Sandra Fournier et notre
nouveau trésorier : Jacques Benoît ont été élu en
Assemblée Générale le : 26 Février 2015.

La MPT accueille des enfants des communes
voisines : Argenton L'Église, Bouillé Saint Paul,
Cersay ; pour le centre de loisirs et la danse, ces
communes versent une subvention chaque année,
celle-ci en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Président de la MPT je suis aussi responsable du
centre de loisirs et du club photo. Je veux donc
arrêter la responsabilité du centre de loisirs car
il faut transmettre à une autre personne cette activité très importante. Je suis prêt à aider
la première année pour les relations avec les administrations, mais je ne veux plus avoir
l'organisation de cette activité.

J'attends donc la personne qui veut bien donner de son temps pour le bien des enfants et
des parents, le centre ne pourra continuer que s'il y a un nouveau responsable.

Le Président : **Alain Arnault - Maison.pour.tous@orange.fr**

Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous 2015		
Centre de loisirs		
	Alain Arnault <i>ma.arnault@orange.fr</i>	0549667939
	Yolande Leroy Geneviève Blain <i>Blain.claude@wanadoo.fr</i>	0549670569 0549670762
	Jacques Benoît <i>abbaye.ferrieres@orange.fr</i>	
Foyer de jeunes	Bruno Guindeuil <i>guindeuil.bruno@neuf.fr</i>	0601320641
Gym	Martine Fillion <i>Fillion.denis@bbox.fr</i>	0549670428
Club Photo		
	Alain Arnault <i>Maison.pour.tous@orange.fr</i>	
	Jean Paul Baster <i>basterjeanpaul@yahoo.fr</i>	
Danse	Sandra Fournier <i>Chali-ze@laposte.net</i> Ghislaine Hervé	0549670197
Bureau		
Président	Alain Arnault	
Vice Président	Sandra Fournier	
Trésorier	Jacques Benoît	
Trésorier Adjoint	Jean Paul Baster	
Secrétaire	Geneviève Blain	

Actions à destination des
personnes retraitées

Comm' Générations

REMUE MÉNINGES

A partir du jeudi 1er octobre à 10h30 (tous les 15 jours)
Salle du Club du 3ème âge (à côté de la Mairie)
À Argenton l'Église

Communes concernées : Argenton l'Église, Massais, Cersay, Bouillié St Paul, Bouillié Loretz

Retrouvons nous autour de jeux et d'exercices
afin d'entretenir nos neurones dans une
ambiance chaleureuse et conviviale.



Atelier gratuit.
Sans moyen de transport nous vous proposons le trajet à : **2,40€**
Renseignements et inscriptions : Tél : **05 49 67 38 89**

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Une attestation vous sera remise
Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant
L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

La Mairie..... 05.49.67.04.57
Commune.bouille-loretz@orange.fr

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi.....9h00 à 12h30
Mercredi.....13h30 à 16h30
Le 2^{ème} et 4^{ème} samedi de chaque mois...9h00 à 12h00

imprimerie THOUARSAISE
05 49 66 00 19
mediacom